Offices de Tourisme de France
FÉDÉRATION NATIONALE

Offices de Tourisme de France
Sillé le Guillaume

CONVENTION POINT I-MOBILE

Entre :

Offices de Tourisme de France®, Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiaves
Représentée par son Président, Jean Burtin

Et

L'Office de tourisme de SILLÉ-LE-GUILLAUME (72)
Représenté par sa Présidente, Claire PECHABRIER

I. Le principe :

« Point i-mobile » est une marque déployée par Offices de Tourisme de France®.

Le Point i-mobile est déployé par un Office de Tourisme sur son territoire.

Il permet à l'Office de Tourisme d'offrir aux usagers une connexion WiFi gratuite et sécurisée, un lieu de recharge pour les appareils mobiles (téléphones, tablettes, etc.) et de diffuser de l'information touristique.

Il peut être déployé dans les locaux de l'Office de Tourisme, mais aussi et surtout dans un réseau de partenaires de l'Office de Tourisme : hébergeurs, cafetiers, lieux publics, etc.

Le Point i-mobile, concept déposé par Offices de Tourisme de France®, dispose d'une signalétique qui lui est propre et qui permettra une identification facile par le visiteur.

SOUS-PRÉFECTURE
15 MAI 2014
DE MAMERS

II. Caractéristiques du Point i-mobile :

- il est situé dans un lieu où l'on peut s'asseoir confortablement
- il est libre d'accès (mais son utilisation peut être liée à un acte commercial selon le lieu où il est installé - café, par exemple)
- il dispose d'une connexion WiFi gratuite et sécurisée
- il dispose de prises 220 volts aux normes en nombre suffisants au regard de sa capacité d'accueil

- il dispose d'un système d'informations touristiques régulièrement mis à jour par l'Office de Tourisme, qui sera au minimum, et par ordre prioritaire :
  - ✓ un présentoir de brochures papier
  - ✓ un présentoir virtuel (dispositif Guide i-mobile développé par Offices de Tourisme de France®), permettant d'accéder directement sur son appareil mobile à un service d'information touristique adapté
  - ✓ une (ou plusieurs) tablette(s), borne(s), ou écran(s) connecté(s) à Internet et diffusant les informations de l'Office de Tourisme

- il dispose d'une signalétique produite par Offices de Tourisme de France® qui est proposée sur le site www.offices-de-tourisme-de-france.org, et qui se compose au minimum de :
  - ✓ A l'extérieur du Point i-mobile : une affiche de présentation des services du Point i-mobile (plaque PVC, autocollant, vitrophanie...)
  - ✓ Dans la zone où est installé le Point i-mobile : une affiche « mode d'emploi/engagements » bilingue
    (Ces affiches, élaborées par Offices de Tourisme de France® et proposée en téléchargement sur son Extranet, sont à compléter par l'Office de Tourisme)

III. Les engagements de l'Office de Tourisme :

- Il est l'initiateur et le responsable du réseau de Points i-mobile sur son territoire
- Il propose aux partenaires qui souhaitent s'engager la signalétique et les outils nécessaires (documents touristiques, signalétique, Guide i-mobile le cas échéant...)
- Il forme les partenaires qui s'engagent dans la démarche
- Il s'assure que les partenaires qui souhaitent s'engager puissent fournir les outils nécessaires
- Il tient l'information actualisée, il s'engage à fournir des brochures à jour
- Il s'engage à retirer la signalétique extérieure en cas d'arrêt de la fourniture des services par le prestataire
- Il adhère à Offices de Tourisme de France, Fédération Nationale
- Il informe à minima une fois par an à des fins statistiques Offices de Tourisme de France® sur le nombre et le type de prestataires engagés
- Il transmet annuellement à Offices de Tourisme de France® un bilan de la mise en place du Point i-mobile sur son territoire (enquête de satisfaction, disfonctionnements, suggestions)
- Il reste libre de répartir les coûts d'investissements et de fonctionnement (maintenance) entre l'Office de Tourisme et le partenaire. Il est également libre de mettre en place un système de régie publicitaire sur le réseau d'écrans. Mais l'Office de Tourisme reste dans tous les cas propriétaire de la signalétique et du Point i-mobile mis en place
- Il est garant de l'utilisation loyale du concept du Point i-mobile déposé par Offices de Tourisme de France®
- Il s'engage à ce que le Point i-mobile, sous sa responsabilité, dispose de toutes les caractéristiques ci-dessus détaillées

- Il s'engage à conclure une convention avec ses partenaires pour l'implantation de chaque Point i-mobile et garantit Offices de Tourisme de France contre tous les risques contentieux pouvant découler d'une utilisation litigieuse de la marque déposée « Point i-mobile » par les partenaires

IV. Les engagements d'Offices de Tourisme de France® :

- Offices de Tourisme de France s'engage en tant que propriétaire de la marque Point i-mobile à développer, protéger et gérer la marque avec le concours des Offices de Tourisme
- Offices de Tourisme de France s'engage à proposer sur son site extranet de la signalétique qui pourra être commandé par les Offices de Tourisme adhérents
- Offices de Tourisme de France s'engage à être le promoteur national du réseau et de la solution Point i-mobile

V. Résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans, reconductible tacitement pour la même durée. En cas de volonté de rompre la présente convention, il conviendra d'adresser une lettre recommandée à l'autre partie notifiant la volonté de rupture de la convention trois mois avant son terme.

La résiliation du contrat peut également intervenir en cas de manquements de l'Office de tourisme à ses obligations, la résiliation est notifiée à l'Office de Tourisme après mise en demeure délivrée restée sans effet après un délai de quinze (15) jours.

Annexe ayant valeur contractuelle : les critères qualité joints

Fait à ...SILLÉ-LE-GUILLAUME
Le ...12...MAI...2014...

Offices de Tourisme de France®
Jean BURTIN - Président

L'Office de Tourisme
Nom et qualité du signataire

PÉCHABRIER Claire
Présidente

Bon pour pouvoir

Offices de
Féd[illegible]ation
11 rue du F[illegible]g Poissonnière
75009 Paris
www.tourisme.fr
www.offices-de-tourisme-de-france.org

EPIC OFFICE DE TOURISME
DE SILLE-LE-GUILLAUME
Place de la Résistance
72140 SILLE-LE-GUILLAUME
Tél. 02 43 20 10 32
Email : tourisme.sille@wanadoo.fr
SIRET : 792 633 158 00011 - APE : 7990Z

SOUS-PRÉFECTURE
15 MAI 2014
DE MAMERS

Date de la convention